

Brynaert



Associé.e.s

1A-205 Lavergne  
Ottawa ON  
K1L 5E4

613-799-0533

Unir nos  
forces pour  
mieux  
répondre à la  
criminalité des  
jeunes  
ethnoculturels

Rapport du Forum Justice -  
REPFO

Le 25 mars, 2010

## REMERCIEMENTS

Le Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario (REPFO) tient à remercier le Ministère de la Justice Canada pour son appui financier qui a permis la tenue du Forum « Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels ». Nous remercions nos conférencières et conférenciers :

- Maître NDema-Moussa, Avocat, Président du conseil d'intégration des francophones
- Mahamud Hassan, Agent Communautaire jeunesse-ville d'Ottawa
- Rui Medeiros, Directeur adjoint au Bureau de Services à la jeunesse
- David Moffatt, Procureur de la Couronne
- Johanne Léger, Procureure fédérale du Bureau des services sur la prévention des drogues
- Marlyse Dumel, Procureure fédérale
- Jasmyne Bois, Analyste de programmes du Ministère de la Justice
- Maryse Birmingham, Chargée d'aide à l'école, (OCISO),
- Hawa Mohamed, Canadian Somali Mothers Association
- 

Nous remercions aussi l'équipe d'organisation composée de :

- Farhan Hassan
- Camelia Djama
- Zeinab Ismael

L'animation du Forum fut assurée par Matthieu Brennan et la préparation du rapport par Chantal Louanga de la firme Brynaert et associé.e.s.

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. INTRODUCTION .....	4
2. PRÉSENTATIONS DE CONFÉRENCIERS - INVITÉS OU PANÉLISTES ....	4
2.1. Notes d'ouverture par Maître NDema-Moussa.....	4
2.2. Services rendus par la section jeunesse par Mahamud Hassan .....	5
2.3. Services rendus par le Bureau de services à la jeunesse par Rui Medeiros.....	5
2.4. Aspect juridique par David Moffatt .....	5
2.5. Santé mentale des jeunes contrevenants par Johanne Léger.....	6
2.6. Dimension sociale par Marlyse Dumel.....	7
2.7. Présentation des programmes par Jasmyne Bois.....	7
2.8. Aide à l'École par Maryse Birmingham .....	7
2.9. Canadian Somali Mothers' Association par Hawa Mohamed .....	8
3. RÉSULTATS DES RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS DE GROUPES 8	
4. RECOMMANDATIONS EN PLÉNIÈRE .....	10
Annexe 1 : Dépliant UN sur l'Examen des causes de la violence chez les jeunes .....	12
Annexe 2 : Dépliant DEUX : Examen des causes de la violence chez les jeunes .....	15
Annexe 3 : Dépliant TROIS : Délinquants et la prévention du crime .....	17
Annexe 4 : Dépliant QUATRE: Qu'est-ce que la réintégration sociale ?.....	18
Annexe 5 : Dépliant CINQ : Comment développer des programmes de réintégration efficaces ?.....	20
Annexe 6 : Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa.....	22
Annexe 7: Ottawa Youth Mental Health Court Finding hope in a Courtroom.....	33
Annexe 8 : Ministère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes .....	39

## 1. INTRODUCTION

Le Regroupement Ethnoculturel des Parents Francophones de l'Ontario (REPFO)<sup>1</sup> a organisé un Forum intitulé **"Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels"** du 25 mars 2010, au Centre communautaire Richelieu Vanier, 300 Avenue des Pères Blancs à Ottawa.

Le Forum avait pour principaux objectifs de :

- favoriser la transmission d'informations sur les programmes et services du Ministère de la Justice, notamment les pratiques exemplaires, les connaissances acquises et possibilités de solutions multisectorielles ;
- présenter les lacunes recensées dans les services fournis aux jeunes francophones ethnoculturels ;
- faire connaître les pratiques et modèles promoteurs destinés à ces jeunes.

Le Forum a également servi de plateforme pour débattre de l'aide aux jeunes ethnoculturels mêlés à des activités impliquant des armes à feu, des gangs et des drogues et qui sont aux prises avec le système de justice pénale.

Les documents en annexe 1 à 5 présentent divers outils de travail et d'analyse concernant la délinquance et la réinsertion sociale. Ils ont été fournis par le REPFO dans la trousse des participants.

## 2. PRÉSENTATIONS DE CONFÉRENCIERS - INVITÉS OU PANÉLISTES

### 2.1. Notes d'ouverture par Maître NDema-Moussa

Dans sa présentation, Maître Ndema – Moussa, Président du conseil d'intégration des francophones a tenu à souligner, dans leur globalité, les défis auxquels sont confrontés les jeunes ethnoculturels. Entre autres défis, le présentateur s'est interrogé « Pourquoi les jeunes ethnoculturels sont en prison ? » et d'ajouter que « Les 15 aux 20 dernières années ont été les années de l'immigration massive au Canada ». Et, cela, dit Maître NDema-Moussa est dû à l'« inadéquation entre le pays d'origine et le pays d'accueil », en plus de la « criminalité endogène, la drogue et la famille désemparée ».

Il a ensuite évoqué d'autres éléments liés aux défis dont font face les immigrants en soulignant le fait que « Dans le mouvement d'immigration, c'étaient les femmes seules qui immigraient au Canada avec les enfants (les familles éclataient) »

---

<sup>1</sup> Le REPFO a pour mandat la promotion, l'information, la sensibilisation et l'intervention auprès des jeunes ethnoculturels et de leurs familles sur le plan de l'éducation, de la sécurité et de l'intégration au sein de la collectivité canadienne

avant de poursuivre en disant qu'au « 1<sup>er</sup> signal (niveau scolaire) les enfants sont victimes des traumatismes ». Il s'est posé une deuxième question « Comment peut-on répondre à de tels comportements criminels, car souvent la prison ne règle pas le problème ? ». Le présentateur a terminé en notant « qu'au niveau canadien, on est face à une criminalité endogène ».

## **2.2. Services rendus par la section jeunesse par Mahamud Hassan**

Mr. Hassan, Agent Communautaire jeunesse-ville d'Ottawa, a exposé sur l'expérience terrain des défis auxquels des jeunes issus des communautés de minorité ethnoculturelle sont confrontés au quotidien. Il souligne qu'il « travaille avec environ 75 jeunes ethnoculturels en difficultés de la ville d'Ottawa » tout en indiquant que « quand on arrive ici, on a souvent un grand choc culturel (environnement culturel) » et que « nous sommes confrontés à plusieurs conflits : conflits en tant que parent, conflits des jeunes, conflits communautaires, conflits entre parents et jeunes etc. ». Mr. Hassan a également complété sa présentation en attirant l'attention des participantes et participants sur le fait que « si ces conflits ne sont pas réglés plus tôt, cela entraînera de gros problèmes et que si les programmes ne sont pas présentés aux jeunes, ils ne pourront pas s'en sortir. » Mr. Hassan a conclu en disant que nos enfants sont confrontés à un autre conflit : le défi fondamental de l'intégration à la culture – la race et le manque d'éducation (« Our children are facing another conflict that challenges basics in culture, race and that the most important thing between youth is lack of education: Integration »).

## **2.3. Services rendus par le Bureau de services à la jeunesse par Rui Medeiros**

Parlant au nom du Bureau de Services à la jeunesse, Mr. Medeiros, Directeur adjoint au Bureau de Services à la jeunesse, a présenté l'ensemble des services offerts au niveau de leur agence et indiqué que quatre (4) piliers d'intervention au niveau de la justice et au niveau communautaire sont concernés, à savoir: Santé mentale, ressource d'emploi (programme d'emploi), programme communautaire et service auprès des jeunes. La « connexion entre les jeunes et les autres services (autres agences) » ainsi que « la collaboration avec le centre OCISO » sont, entre autres, « les modèles d'opération de l'Agence » pour faire face aux « problèmes de sans emploi, de discrimination et de logement. »

Le document en annexe 6 présente en détail les informations transmises lors du forum.
---

## **2.4. Aspect juridique par David Moffatt**

En présentant le phénomène discuté du point de vue juridique, Mr. Moffatt, Procureur de la Couronne, a indiqué que son service « s'occupe des poursuites au niveau de la province de l'Ontario, poursuites pour crimes et usage de stupéfiants. » Par ailleurs Mr. Moffatt a noté une « croissance de la criminalité au

niveau des jeunes » et mentionné qu'il fallait « chercher des ressources et renforcer le processus de dissuasion tout en examinant les alternatives. » L' « avertissement » ainsi que la « caution » et la « probation » sont des outils en usage mais, souligne Mr. Moffatt, « la poursuite n'est pas le premier recours et que la criminalité n'est pas un problème ethnoculturel, mais plutôt un problème des jeunes en général (un problème de gang). »

## 2.5. Santé mentale des jeunes contrevenants par Johanne Léger

Prenant la parole, Johanne Léger, Procureure fédérale du Bureau des services sur la prévention des drogues a tenu à rappeler que le tribunal pénal en santé mentale a vu le jour en mai 2008 et dont le rôle consiste :

- Reconnaissance du besoin pressant pour des meilleurs services mentaux pour un large ensemble de présumés accusés.
- Le Tribunal pénal en santé mentale pour adultes a été établi aux USA il y a une décennie.
- Nouvelle conscientisation des besoins spécifiques pour les jeunes souffrant de maladie mentale.
- Le Tribunal pénal en Santé mentale pour les jeunes :
  - *Californie en 2001*
  - *Ohio en 2004*
  - *Ottawa, ON, mai 2008*
  - *London, ON*

La présentatrice a par la suite rappelé les buts immédiats du Tribunal :

- Intervention préventive
- Traitement des cas accéléré
- Personnalisation des traitements appropriés et intervention
- Suivi soutenu et consistant des progrès de jeunes sous surveillance du Tribunal
- Éducation et formation pour les familles et les personnes à charge
- Renvoi dans la communauté basé sur les programmes de réhabilitation
  - *Transition possible au système de santé mentale pour adulte*

La présentatrice a, par ailleurs, souligné que « Le Tribunal en santé mentale est volontaire. On doit faire une demande et il faut qu'elle soit approuvée. » Elle a tenu également à rappeler que « Le parent est à la base du tribunal en santé mentale et que la famille a un rôle essentiel au niveau du tribunal. » Et de conclure que le « Service attaché au tribunal est assuré par les psychiatres, les travailleurs sociaux et les travailleurs en toxicomanie. »

Le document en annexe 7 présente en détail les propos tenus. Les notes originales sont en anglais.
--

## 2.6. Dimension sociale par Marlyse Dumel

Intervenant pour parler de la dimension sociale du phénomène de la criminalité des jeunes ethnoculturels, Marlyse Dumel, Procureure fédérale, a tenu à souligner que « La prévention est le seul moyen d'aider les jeunes à s'en sortir tout en encourageant les parents d'être présent au niveau de la communauté car, souvent, les parents se trouvent sans voix, sans force, etc. » La présentatrice d'ajouter que « le parent est le partenaire de l'école en éducation et qu'il doit être impliqué dans la communauté. » La police, dit encore la procureure, « peut référer le jeune aux mesures de rechange et qu'avant d'arriver au tribunal, la couronne doit rencontrer le parent car, le tribunal doit savoir ce que le parent a à dire. »

## 2.7. Présentation des programmes par Jasmyne Bois

Prenant la parole pour faire état des programmes gouvernementaux existants, Jasmyne Bois, Analyste de programmes du Ministère de la Justice, a indiqué que le fond est « divisé en trois volets », à savoir :

- Fonds principal qui lui dépend du fédéral
- Arme à feu, gang et drogue
- Composante antidrogue (vise les jeunes qui ont des problèmes de drogue)

Par ailleurs, elle a fait noter que les « Programmes [du ministère de la Justice] touchent différents types d'activités et que le Ministère accepte des demandes de financement sur une base continue destinés aux organismes à but non lucratif pour un financement maximum de 500 000\$ /année sur une durée maximale de 3 ans. » Les types d'activités visés concernés :

- Des conférences et des activités
- Programmes de financement de la formation des intervenants qui travaillent avec les jeunes
- Projets de recherche et d'évaluation

Le document en annexe 8 présente le détail des propos tenus lors du forum.

## 2.8. Aide à l'École par Maryse Birmingham

La représentante d'Ottawa Community Immigrant Services Organization (OCISO), Maryse Birmingham, Chargée d'aide à l'école, a souligné un certain nombre de facteurs de convergence qui ont une portée majeure sur le phénomène de la criminalité des jeunes ethnoculturels dont, entre autres, les « Problèmes reliés à la lenteur de la réunification familiale ainsi que certains facteurs organisationnels et environnementaux sans oublier la pauvreté de ces familles (jeunes plus vulnérable) ainsi qu'une socialisation très fragile résultante de la marginalisation du milieu communautaire. » Parmi tant d'autres solutions, Maryse Birmingham a retenu le « programme culturellement adapté ainsi qu'un réseau de parents très fort. »

## **2.9. Canadian Somali Mothers' Association par Hawa Mohamed**

L'association Canadian Somali Mothers' Association a été par la suite présentée par Hawa Mohamed en indiquant que celle-ci a été créée en 2007 avec pour principal champ d'action « l'école (implication des parents) afin d'assurer un environnement sûr pour les enfants. » Elle a tenu à souligner que « les problèmes dont font face les mères en milieu minoritaire dans ce pays est inacceptable. » Dans l'esquisse de solution il a été noté l'éducation, l'employabilité, les services de santé mentale («education, job training, mental health providing ») tout en « imaginant les meilleures solutions pratiques relatives au phénomène de la criminalité des enfants immigrants en situation minoritaire.»

## **3. RÉSULTATS DES RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS DE GROUPES**

La session d'après-midi a permis d'explorer ce que nous pouvons faire ensemble pour appuyer la réinsertion sociale des jeunes ethnoculturels francophones. Une session de travail en petits groupes a encouragé l'exploration d'idées et le dialogue entre participantes et participants. Les groupes étaient mixtes, composés de jeunes, d'intervenants publics et communautaires.

### **Le Groupe un**

Rapportant sur les initiatives pour aider les jeunes, le Groupe un a retenu les points suivants :

- Mise en commun des activités / Jeunesse, parents, communauté
- Besoin d'une liste des services en français
- Définition de la personne « francophone » à Ottawa
- Renforcement du système éducatif (ex. COOP, métiers spécialisés, enseignement stratégique)
- Rétention scolaire /Rêves
- Offrir des options d'enseignement qui rejoignent le vécu des jeunes (programme Coop)
- Éducation personnalisée à ton rythme
- Programme « vers le succès » aux élèves de 8e année
- Éduquer les parents nouveaux arrivés sur les systèmes scolaires canadiens (adaptation selon les besoins)
- Sensibilisation du parent/enfant (plus apte à comprendre la réalité du jeune)
- Mentorat du jeune avec un autre jeune « mentor ».

### **Le Groupe deux**

Pour sa part ce groupe a rapporté les éléments suivants :

- Sensibiliser l'immigrant avant et après l'arrivée au Canada (immigration)
- Parler/sensibilisation/prévention/éducation des parents, tuteurs, professeurs etc.
- Financement à long terme, prévention et intervention : meilleur jumelage entre prévention et intervention
- Adapter des services aux différents contextes ethnoculturels
- Sensibiliser les policiers ; plus de formation
- Sensibiliser et redonner du pouvoir aux groupes vulnérables ex : les filles
- Analyse du genre (victime/ agresseur/ prostitution)
- Solidarité vs pouvoir (violence)
- Prévention communautaire (éducation, adaptation services, collection des programmes)
- Enjeux de la jeunesse, enjeux des médias ;
- Développer des programmes pour soutenir les jeunes
- Enjeux politiques : implication au niveau des élections (Municipales, provinciales et fédérales).

### **Le Groupe trois**

- Conscientisation/ communication
- Prévention sur une longue durée (jeunes et parents)
- Identifier les opportunités et les collaborations qui existent
- Leadership du gouvernement
- Intervention/regrouper les ressources/outils : Faire connaître ; éduquer au sujet des services
- Noyau familial :
- Communauté /élève, l'enfant
- Parent
- Enseignant
- Modèle / réel
- Inviter immigration Canada à la prochaine rencontre
- Permettre aux parents d'avoir un emploi et être un modèle pour leur jeune.

### **Le Groupe quatre**

- Développement d'un programme de sensibilisation parentale (soirées d'information ; vie communautaire)
- Créer des partenariats pour rejoindre le plus de parents possible

- Créer un comité de leaders communautaires (individus, pasteurs, coach sportif etc.)
- Développer un outil d'information pour les parents (plusieurs « séries » pourraient être possibles)
- Traduire les ressources disponibles en plusieurs langues.
- Développer des programmes de sensibilisation pour les jeunes
- Produire une pièce de théâtre fait par les jeunes (ethnoculturels et de souches) en collaboration avec les conseils scolaires
- « Publier » des histoires à succès afin de créer l'espoir. Modèles (Tutorat, Mentorat).

#### 4. RECOMMANDATIONS EN PLÉNIÈRE

Cependant à la question sur de possibles initiatives « Que pouvons-nous faire ensemble ? » les points suivants ont été énoncés :

- Savoir utiliser les ressources
- La prévention
- Il n'y a pas assez de matériel d'accompagnement pour les familles ethnoculturelles
- Le gouvernement a une part de responsabilité auprès des familles ethnoculturelles
- La communauté ethnoculturelle commence à prendre conscience de leurs responsabilités
- L'éducation
- Témoignage des jeunes qui sont passé par là.

Monsieur Gustave Bltzi, membre du Conseil d'administration du REPFO, clôt la session par une synthèse des principaux constats de la journée :

- Il faut de la solidarité pour appuyer la responsabilisation de parents
- Assumer le rôle de parent comme immigrant demande beaucoup d'adaptation et de flexibilité
- Il faut s'attaquer aux comportements délinquants et à la criminalité dès les premiers signes. Ces jeunes ont besoin de mentors et de modèles positifs.
- Les solutions sont par et pour les jeunes, ils doivent être consultés directement, pas seulement les intervenants auprès d'eux.
- Il faut un tryptique de programmes pour s'attaquer au problème :
  - auprès des jeunes, en reconnaissant le phénomène de l'adolescence occidentale, souvent inexistant dans les pays d'origine, mais qui fait référence chez nos jeunes ;
  - auprès des parents, pour les appuyer et développer leurs habiletés de « parenting » culturellement adaptés à la réalité canadienne ;

- auprès de la communauté, autant la police de quartier, les groupes communautaires que les services publics doivent être mis à contribution.
- Du côté éducatif, il faut mettre en place et soutenir les programmes :
  - anti-décrochage (première prévention de la délinquance et de la criminalité),
  - de sensibilisation interculturelle du corps professoral et des intervenants scolaires, et
  - d'embauche pour assurer que l'école soit un reflet de la communauté et que les jeunes ethnoculturels y trouvent des modèles positifs parmi le personnel.
- Au plus général, la communauté doit avoir la capacité d'agir. Pour ce faire, il faut transformer les dynamiques de financement et assurer la pérennité des programmes et la continuité dans l'offre de services.
- Enfin, il faut que les parents ethnoculturels s'engagent dans la vie civique et politique de la communauté au plan local et aux autres niveaux. Leur représentation directe peut seule assurer que leur voix soit entendue.

## **ANNEXE 1 : Dépliant UN sur l'Examen des causes de la violence chez les jeunes**

### **Concentrations des causes**

Nos conseils au premier ministre portent, entre autres, sur la nécessité de cibler l'attention et les ressources dans certaines régions de l'Ontario où les causes de la violence chez les jeunes trouvent un terreau particulièrement fertile. De toute évidence, nombre des circonstances aptes à engendrer les facteurs de risque immédiat-les causes de cette violence –apparaissent et s'épanouissent dans des endroits précis.

L'Ontario doit s'appliquer à combattre les causes là où elles sont le plus enracinées et les plus nocives : dans les quartiers caractérisés par de fortes concentrations de pauvreté. Cette approche est fondée sur les raisons et éléments clés suivants :

**Cibler les causes de la violence chez les jeunes :** Nous devons recenser les quartiers où de multiples causes s'imbriquent pour produire des facteurs de risque immédiat, et leur donner la priorité afin de générer des impacts structureaux profonds et durables sur les causes.

**Miser sur les atouts :** Nous devons examiner chaque quartier afin de déterminer ce qui fonctionne déjà et de trouver et de renforcer les sources locales d'atouts. L'essentiel est que cette action ne serve pas à simplement nommer les problèmes.

**S'adapter :** Pour lutter contre les causes de la violence chez les jeunes, on doit comprendre la constellation particulière de problèmes auxquels un quartier est confronté, ainsi que ses capacités et ses points forts, puis adapter les politiques et les programmes en fonction des conditions locales et de la manière dont elles s'alimentent les unes les autres.

**Renforcer les communautés :** Si on veut s'attaquer aux problèmes locaux à l'échelon local et s'assurer que les solutions viennent des atouts locaux, les habitants et les organismes locaux doivent participer activement à l'établissement des politiques et des priorités. Il en résultera une communauté plus forte, qui sera alors capable de réduire l'impact des causes de la violence tout en commençant à les éliminer.

**Collaborer :** L'approche axée sur les réalités locales exige et facilite la coopération entre les gouvernements et les communautés de manière à tirer le mieux parti des initiatives et des atouts de chacun.

Les interventions menées en Angleterre et à Toronto à cet égard nous encouragent beaucoup. Dans les deux cas, tous les efforts se sont concentrés sur les quartiers défavorisés. En Angleterre, on a établi une stratégie nationale selon laquelle les grands ministères se sont appliqués à améliorer les quartiers

les plus défavorisés, y compris en travaillant avec des partenariats stratégiques locaux composés de représentants des autorités locales, des habitants de la communauté et des organismes de services à la communauté.

À Toronto, la ville a aligné ses propres services autour de 13 quartiers prioritaires et s'organise maintenant à l'échelon local afin de comprendre et de satisfaire les besoins de ces quartiers par l'entremise d'équipes d'action de quartier. Ces équipes ont été transformées en partenariats avec les habitants et les organismes pour accélérer les choses. Non seulement cela s'est traduit par une attention renouvelée vers ces quartiers et les problèmes auxquels ils font face, mais aussi par plus de collaboration et de coordination au sein de l'hôtel de ville lui-même. Les deux exemples illustrent le pouvoir de ce concept, non seulement d'améliorer les quartiers, mais aussi d'aligner les gouvernements autour de cet objectif important.

La première étape lorsqu'on utilise une approche axée sur les réalités locales pour combattre les causes de la violence chez les jeunes est de déterminer où se concentrent les éléments qui alimentent ces causes. Le processus de recensement des lieux doit être objectif et fondé sur des critères clairs et appropriés que les communautés peuvent comprendre et reconnaître.

Dans notre rapport, nous parlons des approches adoptées en Grande-Bretagne et à Toronto. Nous décrivons ensuite une méthodologie pour appliquer ces approches partout en Ontario. Cette méthode utilise cinq indicateurs de marginalisation, ainsi que des données extrêmement fiables déjà établies par Statistique Canada qu'elle compile ensuite en un indice de marginalisation relative. Cet indice peut ensuite servir à comparer l'ensemble de l'Ontario au moyen de petites unités géographiques comprenant environ 400 à 700 personnes chacune, ce qui permet d'obtenir une évaluation très précise des endroits où les besoins sont les plus criants.

Comme les autres approches adoptées pour ce problème, ce ne sont pas les personnes qu'on identifie, mais les lieux. À notre connaissance, cette approche pourrait, après quelques améliorations, produire des données au début de 2009.

Cette méthodologie permet d'ordonner les régions par ordre de concentration de personnes défavorisées ou par rapport à des données de référence provinciales, régionales ou locales. Une fois ces données disponibles, nous proposons que la province collabore avec les municipalités qui comptent les plus fortes concentrations de personnes défavorisées afin d'améliorer le processus d'évaluation à l'aide des renseignements locaux qui peuvent porter, par exemple, sur les services disponibles ou requis pour améliorer les conditions. Cette information peut également inclure des renseignements essentiels pour délimiter les quartiers et cibler les efforts, en tenant compte de groupements de petites zones déterminées au moyen de l'indice, ainsi que des caractéristiques géographiques et sociales locales qui permettent de délimiter les quartiers de manière naturelle.

Une fois les quartiers les plus défavorisés recensés, la province peut ensuite former des partenariats stratégiques de quartier composés de représentants des

gouvernements, des communautés et des organismes de services aux communautés, afin d'établir des plans locaux visant à améliorer les conditions dans ces quartiers et de travailler ensemble à leur mise en œuvre. Cela produira un moyen très puissant de combattre quelques-unes des causes les plus profondes de la violence chez les jeunes.

Malgré l'extrême importance de cette approche, avant d'aller plus loin, il importe de souligner qu'elle ne doit pas remplacer les politiques publiques plus générales qui doivent être mises en place pour désamorcer les causes de la violence lorsqu'elles apparaissent. Bien que particulièrement dévastatrices lorsqu'elles se concentrent dans un lieu particulier, les causes décrites peuvent survenir n'importe où et nécessitent des interventions à chaque fois.

## **ANNEXE 2 : Dépliant DEUX : Examen des causes de la violence chez les jeunes**

### **Quelles sont les causes ?**

Compte tenu des facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes que nous avons déterminés, nous décrivons dans notre rapport les principales conditions dans lesquelles ces facteurs s'installent et prennent de l'importance dans notre société. Nous examinons la façon dont chacune des nombreuses causes que nous avons déterminées peut se traduire en un ou plusieurs facteurs de risque immédiat. Nous nous concentrons sur les effets, plutôt que sur l'existence, de ces causes.

Bien que nous discutons de chaque cause séparément, beaucoup, voire toutes, s'enchevêtrent souvent de façon à créer des conséquences cumulatives dévastatrices pour beaucoup trop de nos jeunes. Il faut tenir compte de cet enchevêtrement dans les stratégies exhaustives à long terme établies pour combattre les causes de la violence auxquelles notre société est confrontée.

Nous ne tentons pas, dans ce résumé, de présenter tout ce qui a été dit sur les diverses causes, mais y décrivons quelques-unes des causes des plus envahissantes, en commençant par la pauvreté. Nous indiquons qu'il s'agit là des causes des facteurs de risque immédiat comme l'aliénation et le désespoir, et qu'en aucun cas, elles ne mènent directement à la violence chez les jeunes.

### **Pauvreté**

La pauvreté n'est pas la cause directe de la criminalité violente. Si elle l'était, étant donné l'ampleur et la profondeur de la pauvreté dans notre société, la violence serait réellement terrifiante. La plupart des gens qui vivent dans la pauvreté travaillent fort pour conserver un ou plusieurs emplois instables et mal payés, perfectionner leurs compétences ou leur éducation ou préserver leur famille et leur communauté malgré une foule de circonstances négatives ; certains font tout cela. Nous devrions tous être admiratifs de tout ce que font ces personnes et de leur dévouement envers une société qui les déçoit de nombreuses manières.

Mais la pauvreté sans espoir, la pauvreté combinée à l'isolement, à la faim et à des conditions de logement indignes, au racisme et aux nombreux rappels quotidiens d'exclusion sociale, peut générer les facteurs de risque immédiat de violence dont nous parlons au chapitre 3. Nous disons «peut générer», car de nombreux facteurs de protection ou contrepoids peuvent empêcher l'apparition des facteurs de risque, même dans les pires conditions, ou les atténuer et les maîtriser là où ils apparaissent. Toutefois, la pauvreté est beaucoup trop répandue et les contrepoids sont trop peu nombreux pour que cette pauvreté ne soit une question fondamentale pour tous ceux et celles que préoccupe l'ampleur de la violence chez les jeunes en Ontario.

A notre avis, la pauvreté peut entraîner le manque d'estime de soi, le sentiment d'oppression, le désespoir et l'absence d'empathie ou de sentiment d'appartenance, l'impulsivité et d'autres facteurs de risque immédiat par trois voies différentes, mais liées :

- Le niveau de pauvreté : l'ampleur de la privation relative que connaissent les personnes pauvres ;
- La concentration de la pauvreté dans des zones géographiques définissables, où les répercussions négatives croissent et se renforcent mutuellement, mettant à rude épreuve, lorsqu'elles ne l'éliminent pas totalement, la capacité des familles et des communautés à fournir des contrepoids positifs ;
- Les circonstances entourant la pauvreté, celles dans lesquelles les personnes qui en ont le plus besoin sont privées des services et des installations que nous tenons généralement pour acquis parce que ces services et installations ne sont pas offerts localement, ne sont pas accessibles ou sont trop coûteux, ou pour toutes ces raisons à la fois, ce qui les coupe en bien trop grand nombre des facteurs positifs susceptibles d'empêcher l'enracinement des causes de la violence chez les jeunes.
- Croient être opprimés, pris au piège, injustement traités, ne pas appartenir ou participer à la société ;
- Pensent n'avoir aucun autre moyen de se faire entendre ;
- Sont désespérés.

De fortes concentrations de personnes vivant dans la pauvreté, les logements insalubres, une mauvaise planification urbaine, l'absence de services publics, de magasins ou de commerces, de transport et d'emplois, de modèles ou de mentors, de centres récréatifs et artistiques où les gens peuvent se rencontrer, les obstacles que les lois et règlements en matière d'aide sociale en vigueur en Ontario placent sur le chemin des gens qui souhaitent s'en sortir par le travail ou l'éducation et les autres circonstances associées à la pauvreté dont il est question dans notre rapport sont autant de facteurs qui favorisent les causes de la violence que nous avons déterminées.

### **Aménagement urbain**

Les conditions des quartiers où vivent les jeunes se répercutent non seulement sur la qualité de leur vie et les possibilités qui leur sont offertes, mais aussi sur la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes, perçoivent la société et le rôle qu'ils y jouent.

## **ANNEXE 3 : Dépliant TROIS : Délinquants et la prévention du crime**

### **Stratégies de réduction du crime en milieu communautaire**

Actuellement, il existe plusieurs initiatives qui essayent de réduire la criminalité et la récidive et, en même temps, de mobiliser les ressources de la communauté pour favoriser la réhabilitation et la réintégration des délinquants. Parmi celles-ci, la Stratégie pour la réduction du crime mise en place à Surrey (Colombie-Britannique) en 2006 et implantée dans d'autres communautés est peut-être la plus complète. Cette stratégie se distingue par l'implication d'un grand nombre de partenaires et par une approche tenant compte des différents aspects de la criminalité et des délinquants.

### **La stratégie de réduction du crime de Surrey, Colombie-Britannique**

Participent à cette initiative tous les acteurs-clé de la communauté, y compris la GRC, des organisations à but non lucratif, les services correctionnels communautaires, la commission scolaire, la chambre de commerce et les organismes communautaires. Les détails de l'approche ont été développés et planifiés par un groupe de travail pour la sécurité publique et la réduction du crime, sous la responsabilité du maire. Chacune des quatre composantes de la stratégie couvre plusieurs initiatives spécifiques, et notamment :

- 1) La prévention du crime et la dissuasion** : comprend une initiative pour assurer la sécurité dans les moyens de transport (*Skytrain* et *Transit*) ; des programmes de formation et de conscientisation ; la mise en place de groupes d'action pour contrer la drogue dans la communauté ; des unités de logement sans crime ; des programmes d'intervention ciblant les jeunes, etc.
- 2) L'arrestation et la poursuite des délinquants** : inclut l'identification des délinquants multirécidivistes et des quartiers chauds (hot spots) ; la mise en place d'un modèle de tribunal communautaire et d'un tribunal de nuit, et la création d'un groupe pour la gestion des délinquants multirécidivistes.
- 3) La réhabilitation et la réintégration des délinquants** : comprend le traitement des délinquants en collaboration avec des institutions à but non lucratif et des institutions privées ; l'accréditation de maisons de réadaptation (recovery houses) ; la création d'une fondation pour le logement et les sans-abri ; des programmes de formation scolaire et professionnelle ; des groupes de soutien communautaire, etc.
- 4) La perception et la réalité du crime** : incluent la mise en place d'une stratégie de communication ; la création de groupes d'action communautaires ; le travail avec les personnes âgées et les autres groupes vulnérables, etc.

#### **ANNEXE 4 : Dépliant QUATRE: Qu'est-ce que la réintégration sociale ?**

Lorsqu'il est question de réintégration sociale, on se réfère généralement à l'aide accordée aux ex-détenus après leur sortie de prison en vue de faciliter leur retour dans la société. Une définition plus large couvre toutefois l'ensemble des interventions suivant l'arrestation, notamment toute mesure alternative, comme la justice réparatrice ou la thérapie, permettant au délinquant d'éviter un retour dans le système de la justice pénale.

Une telle définition inclut aussi des sanctions dans la communauté, qui facilitent l'intégration sociale des délinquants, au lieu de les marginaliser et de les soumettre aux effets pervers de l'emprisonnement. Pour ceux qui subissent une condamnation à une peine privative de liberté, la notion de réintégration sociale se réfère à l'ensemble des programmes mis en œuvre en milieu correctionnel ainsi qu'à des interventions post-pénitentiaires (United Nations Office on Drugs and Crime, 2006).

Pour définir les aspects communautaires des interventions effectuées après la sortie de prison, on utilise des termes tels : aftercare, transitional care, reentry support, réintégration ou resettlement. À souligner enfin que certaines interventions post-pénitentiaires commencent pendant que le délinquant est encore en prison, ceci pour le préparer à s'adapter à la vie en société.

Au Canada, l'expression réintégration des délinquants correspond généralement aux termes anglais reentry ou resettlement. Dans le cadre de ce rapport, nous allons utiliser ces termes comme synonymes, pour désigner les interventions, les programmes et services conçus pour aider les ex-détenus à vivre dans la communauté en respectant les lois. Le terme réintégration ne doit toutefois pas être pris trop à la lettre, étant donné que certains délinquants, avant leur entrée en prison, n'étaient pas intégrés à la communauté, vivaient en marge de la société et n'avaient pas acquis les attitudes et les compétences nécessaires pour fonctionner de façon socialement productive comme la plupart des citoyens.

Dans les dernières années, on semble privilégier le développement d'interventions globales, basées sur la continuité de la prise en charge et sur une aide cohérente aux délinquants, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison. On reconnaît que la préparation du retour à la vie en société doit commencer avant que les détenus quittent le milieu carcéral. Immédiatement après la libération, il faut tout d'abord s'assurer que la transition entre le milieu carcéral et la vie dans la communauté est facilitée par des mesures de soutien appropriées.

Il s'agira ensuite de mettre en place des interventions aidant l'ex-détenu à consolider les aptitudes acquises en milieu carcéral, jusqu'à ce que le processus d'intégration sociale soit parachevé avec succès (Fox, 2002). Cette approche, consistant en des interventions de type systémique, est généralement appelée assistance continue (en anglais: throughcare) (Borzycki, 2005 :11 ; Borzycki et Makkai, 2007).

Indépendamment de la méthode adoptée, toutes ces interventions font partie d'approches intégrées, conçues pour répondre aux besoins et aux problèmes spécifiques de chaque délinquant. A relever enfin que les approches dites axées sur le renforcement des ressources (strength-based approaches) retiennent de plus en plus l'attention des milieux concernés par la réinsertion sociale des délinquants. Il s'agit d'interventions consistant à mobiliser et à renforcer l'ensemble des ressources personnelles et communautaires disponibles pour aider les ex-détenus à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés et à retrouver ainsi leur place dans la société (Maruna et LeBel, 2002).

## **ANNEXE 5 : Dépliant CINQ : Comment développer des programmes de réintégration efficaces ?**

Dans la mesure où les interventions visent les facteurs de risque dynamiques associés à la délinquance, leurs chances de réussite seront d'autant plus grandes qu'elles se conforment aux principes du traitement correctionnel efficace formulés par Andrews et Bonta (1998). En ce qui concerne les programmes destinés aux délinquants sortant de prison, les conditions de leur réussite sont les suivantes :

1. Se concentrer sur des groupes cibles spécifiques et sur les problèmes propres à ces groupes ;
2. Utiliser des méthodes appropriées pour évaluer les besoins et les facteurs de risque des délinquants ;
3. Considérer les délinquants comme des personnes responsables de leurs choix et de leurs actes ;
4. Commencer l'intervention lorsque le délinquant est incarcéré et la continuer pendant la période de transition jusqu' à ce que la situation du délinquant dans la communauté se soit stabilisée (assistance continue);
5. Assurer l'équilibre entre la surveillance et le contrôle d'une part, et le soutien et l'assistance de l'autre ;
6. Fournir de l'aide d'une façon intégrée et générale, viser l'ensemble des défis auxquels le délinquant doit faire face (interventions enveloppantes);
7. Coordonner les efforts de tous les organismes impliqués, mettre en place une étroite coopération basée sur le partenariat, des protocoles d'information, une définition univoque des rôles et des responsabilités de chaque organisme, et une spécification détaillée des services offerts et des échéances ;
8. Mettre en place des pratiques éprouvées de gestion de cas et des systèmes de gestion de l'information adéquats ;
9. Tenir compte des priorités en matière de sécurité publique dans la communauté ou l'intervention a lieu ;
10. Impliquer la communauté dans la planification et dans la communauté ou l'intervention a lieu ;
11. Inclure dans le programme des éléments d'évaluation continue, de façon à ce que la démarche puisse évoluer, s'améliorer et demeurer transparente aux yeux du public en regard des résultats obtenus.

Lors de la conception et de la mise en œuvre d'interventions visant la réintégration sociale des délinquants et la réduction de la récidive, il importe de ne pas perdre de vue certains aspects de la réalité, notamment :

1. A la sortie de prison, les ex-détenus doivent faire face à une multitude de problèmes qui risquent de les amener à commettre de nouveaux délits ;
2. Certains délinquants présentent plusieurs handicaps (compétences limitées, toxicomanie, manque de soutien familial et communautaire), qu'il faut prendre en charge de façon globale ;
3. Les services correctionnels en milieu institutionnel et en milieu communautaire doivent établir des partenariats de coopération avec les organismes communautaire et les ONG pour mettre en place des

interventions sans faille, permettant de mobiliser toutes les ressources disponibles et d'aider, voire de surveiller, les délinquants remis en liberté ;

4. Les priorités des communautés en matière de prévention du crime, ainsi que l'urgence des interventions, sont différentes pour chacune d'entre elles.

Certaines mettent plus particulièrement l'accent sur la nécessité de cibler les délinquants appartenant aux minorités culturelles et visibles ;

- 1) Dans le contexte canadien, il y a lieu de tenir compte des problèmes particuliers que pose l'assistance aux délinquants résidant dans des communautés rurales éloignées.
- 2) Il faut développer et améliorer le potentiel considérable que constitue l'implication des communautés autochtones dans l'aide à la réintégration sociale des ex-détenus.

## **ANNEXE 6 : Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa**

**Changer la vie des jeunes : Le modèle d'engagement jeunesse est un outil efficace pour :**

- Établir des contacts entre les jeunes marginalisés
- Promouvoir la voix des jeunes
- Favoriser l'atteinte du plein potentiel des jeunes
- Développer des partenariats avec les jeunes
- Contribuer à rehausser une estime de soi positive
- Faire participer efficacement les jeunes dans l'élaboration et la prestation de programmes et de services

### **Services consultatifs en matière d'éducation et de défense des intérêts.**

L'équipe mise sur les problèmes d'accès, notamment l'engagement des jeunes dans la promotion d'un modèle « pouvoir de collaboration c. pouvoir de domination ».

L'équipe appuie et assure la prestation d'activités créées par les jeunes, pour les jeunes, et met au défi les barrières, comme la discrimination fondée sur l'âge, la race, le sexisme, la capacité physique l'homophobie, etc.

### **Services consultatifs Arc-en-ciel à l'intention des jeunes**

Portent sur les gais, lesbiennes, bisexuels, deux-esprits, transgenres et en questionnement (GLBTDQ). L'équipe offre des ateliers contre l'homophobie dans les écoles et au sein de la communauté et assure la prestation d'activités entre jeunes pour accroître l'acceptation des GLBTDQ dans la population générale.

### **Services consultatifs en réduction des préjudices**

Grace aux services d'approche, à l'éducation et à la prévention, l'équipe des Services consultatifs en réduction des préjudices favorise le dialogue entre les jeunes et les fournisseurs de service afin de mieux comprendre la réduction des préjudices en lien avec le VIH/SIDA, l'hépatite C et la toxicomanie.

L'équipe participe aux initiatives communautaires, à la recherche, à la formation et aux événements. Les services sont offerts en partenariat avec le programme d'éducation et de prévention du VIH/SIDA.

### **Services consultatifs ethnoculturels à l'intention des jeunes. Représentent les jeunes provenant de différents groupes ethniques**

L'équipe concentre ses efforts sur les questions auxquelles font face les jeunes provenant de diverses origines ethniques, mais particulièrement les jeunes nouveaux immigrants.

L'équipe favorise le travail en collaboration avec les organismes-partenaires dans le but d'augmenter la sensibilisation aux questions touchant les jeunes et de favoriser l'accessibilité et la prestation de programmes et services sensibles aux différentes cultures.

L'équipe appuie et offre des activités et des événements organisés par les jeunes, pour les jeunes.

**L'engagement des jeunes offre des occasions pour :**

- Stimuler la confiance
- Soutenir le développement de l'engagement envers les autres
- Améliorer l'estime de soi
- Apprendre de nouvelles aptitudes
- Fournir un soutien émotionnel et physique
- Appuyer la voix des jeunes
- Développer des aptitudes de leadership
- Apprendre à négocier et à régler des problèmes
- Donner ou recevoir des éloges
- Avoir du plaisir

**Programme d'engagement des jeunes :**

- Travaille en partenariat avec les jeunes, le personnel de première ligne, la direction et le Conseil d'administration
- Cree des solutions grâce au « pouvoir de collaboration c. pouvoir de domination »
- Fournit des services de mentorat et d'approche aux jeunes
- Se prononce lors de conférences, de comités et de séances de formation
- Offre des activités par les jeunes, pour les jeunes
- Parraine les « discussions »
- Tient des événements
- Cree des ressources
- Célébrer la diversité

**Services en santé mentale du BSJ**

- Service intégré en case de crise : mobile et à domicile
- Services d'accueil
- Counselling auprès des jeunes et des familles
- Thérapie multi systémique
- Programmes scolaires francophones
- Soutien comportemental positif (SCP)
- Ligne de crise pour enfants, jeunes et familles de la région de l'Est offerte aux familles et aux jeunes âgés de 0 à 18 ans de la région de l'Est, de Renfrew à Ottawa, en passant par Cornwall
- Counselling (ligne de crise) jour et nuit/7 jours
- Intervention à domicile (service mobile) à Ottawa

- Counselling de suivi à court terme, soutien aux familles pour l'accès aux ressources communautaires
- Unité résidentielle : période de stabilisation jusqu'à 5 jours
- Pour information : 613-260-2360 / 1-877-377-7775

### **Accueil**

Les conseillers et conseillères rencontrent les jeunes et les familles pour effectuer une évaluation psychosociale et déterminer quels services seraient les plus utiles.

Les rendez-vous peuvent avoir lieu le jour, le soir, au bureau, au domicile ou ailleurs dans la communauté.

### **Counselling auprès des jeunes et des familles**

- Counselling auprès des jeunes, personnes âgées de 12 à 20 ans.
- Séances de suivi, consultation avec une équipe multidisciplinaire et des équipes réflexives.
- Rendez-vous de jour ou de soir, au bureau, à domicile ou dans un lieu au sein de la communauté.

### **Thérapie multi-systémique**

- La TMS aide les jeunes âgés de 12 à 18 ans à risqué d'être retirés du foyer à cause d'incessants comportements violents, criminels ou antisociaux.
- Programme de préservation de la famille en milieu familial.
- Les conseillers et conseillères en TMS travaillent avec tous les systèmes importants qui font partie de la vie du jeune: la famille, l'école, la communauté et les amis.
- Le conseiller ou la conseillère s'efforcera de comprendre le lien entre le problème du jeune et les facteurs contributifs
- La thérapie vise à aider les parents à mieux répondre aux besoins de leur jeune.
- Intervention intensive: de 2 à 3 séances par semaine, pendant 5 à 6 mois.

### **Programmes d'écoles francophones**

- Centre éducatif
- L'intersection : programme de diversion en milieu scolaire
- La Relance
- Le Repère
- SCP : soutien comportemental positif

## **Centre éducatif | programme de traitement de jour**

Salle de classe de la section 23 pouvant recevoir jusqu'à 12 jeunes francophones de 12 à 15 ans qui affichent des comportements qui nuisent à leur réussite scolaire.

Plan de traitement individualisé axe sur la personne. Les besoins familiaux et sociaux sont établis, un programme d'éducation adapté est mis sur pied afin de répondre au style d'apprentissage de chaque élève. En partenariat avec le Conseil scolaire francophone public. Les recommandations sont traitées par l'entremise d'Accès coordonné d'Ottawa.

## **L'intersection**

Un programme de diversion en milieu scolaire compose de trois éléments :

- Intervention judiciaire réparatrice pour les jeunes qui commettent des délits en milieu scolaire
- Soutien et suivi individuels
- Prévention par l'entremise d'un programme de médiation par les pairs

## **Un Project pilote dans deux écoles :**

- Le Conseil des écoles publiques : Gisèle Lalonde
- Le Conseil des écoles catholiques du : Centre-Est : Franco Cite

## **Partenariats : La Relance**

- Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
- Le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est
- Composantes scolaires et cliniques pour les élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année qui sont suspendus pendant 6 jours ou plus, ou expulsés

## **SCP**

- Soutien comportemental positif
- Collaboration entre les trois Conseils des écoles francophones de l'Est de l'Ontario
- Achat de service du BSJ pour mettre en œuvre le système de SCP ; un modèle pour promouvoir les comportements positifs chez les élèves (succès scolaire et social) et analyser les données liées aux comportements des élèves
- Entrepris dans 9 écoles primaires et secondaires
- Comprend des soutiens communautaires avec des partenaires de service

## **SERVICES D'EMPLOI JEUNESSE**

- Connexion emploi
- Ottawa au travail

- Orientation en matière de technologie de l'information
- Centre de ressources d'emploi d'Orléans
- Service d'emplois d'été
- Stratégie perspectives jeunesse

### **Connexion emploi – CE**

Ce programme est financé par la province et conçu pour aider les jeunes à se trouver un emploi

Service sans rendez-vous :

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 15  
Vendredi, de 10 h à 16 h 15

Pour être admissible au programme, vous devez :

- Être résident ou résidente de l'Ontario
- Être sans emploi ou plus aux études
- Ne pas être admissible à l'assurance-emploi (A.-E.)

### **Étape 1 du programme : Planification et préparation à l'emploi (PPE) :**

- Counselling d'emploi individuel
- Recherche de carrière et tendances du marché
- Rédaction du curriculum vitae
- Services de recommandation
- Plan d'action et établissement d'objectifs

### **Étape 2 : Prospection d'emplois et soutien au placement:**

- Occasions d'emploi trouvées pour correspondre aux objectifs du client
- Formation et motivation offertes aux clients admissibles
- Placements surveillés par les consultants et consultantes pour faire en sorte que la formation appropriée et les objectifs soient atteints

### **Connexion emploi par les Services Emploi Jeunesse**

#### **Ateliers**

- Santé et sécurité au travail
- Maintien de l'emploi
- Smart Serve
- Recherche d'emploi/aptitudes en entrevue
- Information sur la formation en apprentissage

### **Services d'emplois d'Été (SEE)**

- Création d'occasions d'emplois d'été pour les jeunes

### **Services d'information et de Ressources**

- Internet haute vitesse
- Impression au laser et service de télécopieur
- Photocopieur
- Téléphone
- Quotidiens
- Liens vers les banques d'emplois et autres répertoires d'emplois
- Information sur l'éducation
- Expertise d'un conseiller en emploi

### **FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS**

#### **Ottawa au Travail**

- Curriculum vitae, curriculum vitae électronique et lettres de présentation
- Rencontre avec les employeurs
- Marche du travail voilé (en ligne)
- Vos droits en milieu de travail
- Réussite en milieu de travail
- Emplois au gouvernement
- Emplois dans le secteur des métiers
- Soyez le patron
- Votre premier emploi
- Faites appel aux professionnels
- Ce qui est en vogue et ce qui ne l'est pas

Ces ateliers sont GRATUITS et offerts de façon alternative au 1355, rue Bank, pièce 209 (de l'autre cote de Billings Bridge) 288-0080, et au 3013, Boul. St-Joseph (derrière la Place d'Orléans) 590-1142, [workplaceottawa@ysb.on.ca](mailto:workplaceottawa@ysb.on.ca)

#### **Services Communautaires**

- Logement d'urgence et de transition pour jeunes femmes Evelyn Horne
- Programme de logement d'urgence de transition pour jeunes hommes
- Services de logement à long terme
- Services du centre-ville et halte-accueil

#### **Programme de logement d'urgence et de transition pour jeunes hommes**

- Nous sommes ouverts toute l'année, jour et nuit
- Notre personnel diversifié sert des clients âgés de 12 à 20 ans
- Le programme peut héberger 30 jeunes hommes : 12 lits en urgence, 12 unités de transition et 6 lits servant aux deux services (pouvant être utilisés pour l'urgence ou la transition)

- Notre objectif principal est d'encourager les jeunes hommes à travailler sur les objectifs qu'ils se sont fixés et de les guider dans l'obtention d'un logement à long terme

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, ou si vous avez besoin d'un logement d'urgence, veuillez téléphoner à 613-907-8975 Courriel :

[Youngmensshelter@ysb.on.ca](mailto:Youngmensshelter@ysb.on.ca)

### **Logement d'urgence et de transition pour les jeunes femmes Evelyn Horne**

Nous offrons un environnement sécuritaire et culturellement sensible qui répond aux besoins de toutes les jeunes femmes, des femmes lesbiennes / bisexuelles / transgenres

- Nous sommes ouverts toute l'année, jour et nuit
- Notre personnel diversifié entièrement féminin sert des clientes âgées de 12 à 20 ans
- Le programme peut héberger 30 jeunes femmes : 12 lits en urgence, 12 unités de transition et 6 lits servant aux deux services (pouvant être utilisés pour l'urgence ou la transition)
- Notre objectif principal est d'encourager les jeunes femmes à travailler sur les objectifs qu'elles se sont fixés et de les guider dans l'obtention d'un logement à long terme

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, ou si vous avez besoin d'un logement d'urgence, veuillez téléphoner à 613-789-8220 Courriel : [shelter@ysb.on.ca](mailto:shelter@ysb.on.ca)

### **Services Communautaires**

#### *Services de logement à long terme*

Les services de logement du BSJ ne sont pas uniquement un endroit où vivre. Il s'agit d'un programme de soutien qui offre des services aux jeunes afin qu'ils puissent réussir à vivre de façon autonome. C'est un pas vers la véritable autonomie.

### **Services de logement à long terme**

- Services de soutien fournis aux locataires
- Counselling individuel
- Intervention et soutien en cas de crise
- Halte pour parent/enfant
- Recommandations aux services communautaires
- Ateliers sur les impôts
- Programme de pratiques sexuelles sans risque
- Banque d'alimentation

### **Services de logement à long terme**

- Vous pouvez en faire la demande, si:

- Vous êtes âgé de 16 à 21 ans
- Vous avez vécu de graves difficultés pendant votre enfance
- Vous n'avez aucune autre option sécuritaire et abordable
- Vous êtes monoparental ou voulez vivre seul
- Vous pouvez vivre de façon autonome
- Vous participez à des activités d'éducation, de travail ou de guérison

#### COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

**Remplissez une demande de logement du BSJ ou téléphonez à 613-729-1000**

#### Services du centre-ville et halte-accueil

Ouvert toute l'année, ce service offre:

- Un endroit sécuritaire
- Du Counselling en cas de crise
- Une planification des objectifs
- Des services de base: *téléphone, repas, douche*
- Un soutien au logement et recommandation pour les abris
- Une curatelle et un soutien pour naviguer Ontario au travail
- Une éducation préventive relative au VIH/SIDA
- Une halte pour femmes
- Une clinique de sante multidisciplinaire

#### Service du centre-ville et halte-accueil

- Les jeunes que nous servons souffrent souvent d'une mauvaise estime de soi, d'instabilité familiale, de traumatismes et se reprochent des choses à eux-mêmes.
- Nous croyons que les jeunes font des choix concernant les comportements criminels, la drogue, la violence et la vie dans la rue parce qu'ils croient que leurs options sont limitées.
- Un élément clé de notre service consiste à élargir les choix des jeunes qui sont vulnérables.

#### Services du centre-ville et halte-accueil

- Accès à une communauté de soutiens:
- Travailleurs et travailleuses en sante mentale et en toxicomanie de l'Hôpital Royal Ottawa
- Services d'approche de l'Association canadienne pour la sante mentale
- Travailleurs et travailleuses des services d'approche du Centre Wabano pour autochtones
- Rideau Street Youth Enterprises

- Services d'emplois
- Service de logement
- Halte-clinique de sante
- Ontario au Travail
- Centre catholique pour immigrants

### **Services du centre-ville et halte-accueil**

#### *Programme Ethnoculturel Communautaire*

Le Programme Ethnoculturel Communautaire offre dans toute la ville d'Ottawa des services de sensibilisation, de soutien communautaire, d'intervention de crise pour les jeunes immigrants et ethnoculturels et leur famille.

Base au centre-ville, le programme recueille des renseignements sur les services existants offerts aux immigrants, évalue leurs besoins et identifie les soutiens dont ils ont besoin grâce à la collaboration des principaux intervenants et aux membres de la communauté.

### **Services du centre-ville et halte-accueil**

#### *Objectifs du projet :*

- Offrir dans la ville d'Ottawa des services accessibles aux immigrants et jeunes ethnoculturels ainsi qu'à leur famille.
- Fournir des interventions de crise, de soutien et de référence aux immigrants et jeunes ethnoculturels.
- Fournir une formation interculturelle pour les partenaires communautaires.
- Recueillir des informations sur les services existants offerts aux jeunes immigrants.
- Établir des partenariats pertinents avec les intervenants.

### **Services du centre-ville et halte-accueil**

#### *Résultats du projet :*

- Augmenter le nombre des immigrés et jeunes ethnoculturels pouvant recourir aux services et ressources disponibles dans leur collectivité.
- Établir des partenariats solides avec les principaux intervenants et s'impliquer activement dans les activités de collaboration.
- Identifier les besoins des jeunes immigrants et ethnoculturels
- Accroître la connaissance et la compréhension entre les fournisseurs de services communautaires.

**Personne resource:** Shukria Samantar  
Ethnocultural Community Outreach Worker  
Downtown Services & Drop-In  
147 Besserer Street, Ottawa, K1N 6A7  
Phone: 613-241-7788, Fax: 613-241-7789  
[ssamantar@ysb.on.ca](mailto:ssamantar@ysb.on.ca)

### **Services du centre-ville et halte-accueil**

- Situé au 147, rue Besserer au cœur du centre-ville
- Appuie et aide les jeunes à risqué à se prendre en charge et à faire des choix positifs
- Offre un accès à une variété de soutiens
- Offre un espace sécuritaire
- Aborde les déterminants sociaux de la santé
- Fournit un choix positif
- Favorise l'établissement de rapports et d'un climat de confiance
- Rencontre les jeunes « là où ils sont »

### **SERVICES DE JUSTICE JEUNESSE**

- Centre William E. Hay
- Centre d'observation et de détention Sherwood
- Programme individuel de gestion de la colère
- Programme de réinsertion communautaire
- Aide judiciaire en santé mentale

### ***Les Centres William E. Hay et Sherwood***

William E. Hay: 40 lits, garde en milieu fermé pour jeunes hommes

Sherwood: 8 lits, garde et détention en milieu ouvert

Recommandations provenant de la Cour, des Services de probation, du Service de police d'Ottawa et d'autres établissements correctionnels réservés aux jeunes

### ***Programme de gestion de la colère***

- Programme individuel de gestion de la colère
- Douze points de départ, divisés en quatre modules
- Un programme qui aidera les jeunes à comprendre et à contrôler leur colère

### ***Programme de réinsertion Communautaire***

*Objectif:* réduire les récidives grâce au counselling en abordant les problèmes sous-jacents qui sont des éléments déclencheurs aux comportements inacceptables

Le rôle du travailleur ou de la travailleuse au sein de l'établissement de garde: assurer le soutien, la gestion de cas, la planification des congés, l'accès aux consultants et consultantes en santé mentale

Son rôle après le congé : assurer la transition, les partenariats, la liaison et la défense des droits

*Services offerts:*

- Counselling individuel
- Counselling familial
- Counselling de couple
- Problèmes d'abus, Toxicomanie
- Relations avec les pairs
- Éducation et emploi
- Frein aux comportements violents
- Changements au style de vie
- Aptitudes à la vie autonome
- Relations familiales

#### **BAILLEURS DE FONDS**

##### *Province de l'Ontario*

- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, Services de justice pour les jeunes
- Ministère des Services sociaux et communautaires
- Ministère de la Formation, des Collèges et Universités
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Procureur général de l'Ontario

##### *Ville d'Ottawa*

- Agence de la santé publique du Canada
- Centraide Ottawa
- Fondation Trillium
- Centre d'excellence provincial au CHEO en santé mentale des enfants et des ados

##### *Achat de service*

- Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
- Le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est

## **ANNEXE 7: OTTAWA YOUTH MENTAL HEALTH COURT FINDING HOPE IN A COURTROOM**

Présentation de Me Johanne Léger

### ***Youth and Mental Illness***

- Most major mental illnesses first manifest in adolescence.
- In Ontario, 1 in 5 persons age 4 to 16 suffer from some type of psychiatric disorder
- Only 1 of every 6 children and adolescents receive professional mental health care resources
- 3 of every 4 adolescents in conflict with the law have a diagnosable and treatable mental illness.

Most Children who suffer from depression also have another mental disorder *U.S Surgeon General RMH*

### ***Youth with Mental Health Disorders***

- Suffer the double jeopardy of being both youth and mentally ill.
- Are at greater risk of
  - Dropping out of school
  - Being in jail
  - Failing as fully functional members of society in adulthood
  - Unicef Adolescence : a time that matters 2002
  - Suicide 2nd leading cause of death age 15 to 19 year olds (24% of all deaths ) Stats Can 1999

Bullying, abuse, poverty, homelessness and substance abuse all increase the risk of suicide attempts.

### ***Mental Health Services***

- Children's mental health services are the most neglected piece of the Canadian health care system.

### ***Senator Michael Kirby CMA Journal August 2005***

- Ontario: 1 Child and Adolescent Psychiatrist / 32,000 youth.
- Estimated need: 1 / 4,000 youth
- The Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry
- 15 to 24 year-olds have the highest level of unmet mental health needs of any age group. Source: *Statistics Canada 2003*

**Definition:**

- Clinically significant patterns of behavioural or emotional functioning in a child/adolescent associated with some level of distress, suffering or impairment in one or more areas of psychosocial functioning
  - (school, work, social and family interactions)
- Basis of impairment →
  - Behavioural, psychological or biological dysfunction , or combination thereof.
- Misunderstandings lead to:
  - misuse and abuse of terms
  - reinforce myths,
  - Inhibit drive to gain access to needed services
  - Initial steps to Effective Treatment
  - Family awareness/education
  - Early identification and intervention

**PROTECTIVE FACTORS**

- Healthy early childhood attachment
- Parental supervision
- Non abusive home
- Prosocial Adult role models
- School completion

**Mental Health Courts**

- Recognition of the overwhelming need for better mental services for wide subset of the accused.
  - Mental Health Courts for adult offenders established a decade ago in USA.
- New awareness of specific needs for youth with mental illness and concurrent disorders
- Youth Mental Health Courts :
  - California in 2001
  - Ohio in 2004
  - Ottawa, ON in May 2008
  - London, ON

**Immediate Goals**

- Early intervention
- Faster processing times; diversion where possible
- Individualized and appropriate treatment and intervention
- Sustained and consistent monitoring of youth's progress under court supervision

- Education and teaching for families and guardians
- Referral to community based treatment and rehabilitative programs
  - Possibly facilitate transition to the Adult mental health system

### ***Role of the Crown***

- Crown acts as gatekeeper:
- Reviews applications and the related files to determine suitability for the YMHC program. Participation is voluntary, no signed agreement to participate.
- Crown works with defence counsel, psychiatrist, youth court worker and other community groups ex. addictions counsellor to create a treatment plan at the pre-court meeting, crown monitors progress thereafter
- Rehabilitative focus to the Court
- Contested trials not held
- Youth must acknowledge responsibility for the crime to the satisfaction of the Crown
- Youth are sometimes subject to EJS, s. 810, Stays or other forms of diversion depending on the circumstances of each case.
- Serious cases dealt with by the YMHC not diverted but factor of their mental health problems factored into determining a sentence with a rehabilitative focus
- Crown seeks information from families, defence counsel, service providers, psychiatrist and YMHCW before proposing a disposition or diversion option to the Court.

### ***MHC – Federal Offences***

#### Role of the Counsel for the Public Prosecution Service of Canada

- Gatekeeper for charges under the Controlled Drugs and Substances Act (CDA)
  - drug possession and drug trafficking
- Collaborate with Provincial Crown to develop a global sentencing approach for youth in YMHC
  - Many have Federal and Provincial charges
  - Many have concurrent disorders
  - substance issue likely influenced commission of offence
- Develop Bail and Sentencing plan to include addressing the substance abuse.
- Collaborate with YMHCW
  - to facilitate connection with addiction counsellors/community partners at CPT
  - Address mental health needs
- Willingness of youth to actively participate is critical

### ***Role of Defence Counsel***

- Gatekeeper to protect the interests of the Youth
- Ensures that the Crown has sufficient evidence to support the charge before recommending participation
- Advocates with crown and others to communicate client needs and concerns
- Communicate with youth and their families to ensure they understand how the court works and what services may be offered and ensure engagement in the treatment plan.

### ***Role of the Judge***

- Not involved in the Counsel Pre-Trial (CPT) where treatment plan determined
- Ultimate decision maker
- Ensures treatment plan proportional to offence and in keeping with the YCJA
- Where appropriate makes orders under s. 34 YCJA , and s. 21 MHA etc
- At time of Sentencing, determines the length and type of sentence and appropriate terms of probation

### ***Youth Mental Health Court Worker***

#### **Criteria**

Youth (12-18 less a day) with Mental Health Illness in conflict with the law and:

- Are at risk of being charged by Police
- Have been charged by the Police
- Have been found unfit to stand trial, not criminally responsible, or are on an Ontario Review Board disposition
- Whose offense is considered low risk and whose mental illness can be appropriately managed through services based in the community.

*NOTE: Youth with mental illness who commit serious crimes will continue to be prosecuted under the Criminal Code.*

#### **Targeted Age**

- Transitional Aged Youth
  - Young person age >16+ within the jurisdiction of YJC
  - Where appropriate YMHCW may provide available services to younger youth in similar situations.

#### **GOALS OF THE PROGRAM**

- Facilitate the diversion of youth whose primary issues are related to mental health, not criminal behavior.

- Respond to the needs of older youth who are consistently identified as “falling between the cracks”.
- Support MCYS continuum of integrated services.
- Enhance continuity of service bridging youth who cross-over to adult mental health system.
- Expand and develop new community partnerships.

### ***Roles and Responsibilities***

- Intake and Assessment:
  - Interview youth and prepare an assessment
  - Share findings with psychiatrist/mental health professionals; Request input/recommendations.
  - Arrange/Facilitate formal assessments for youth without mental health professional connections.
  - Make other appropriate referrals as needed.

### ***Detention and Custody***

- Re-integrative support role in collaboration with Youth Justice probation case manager.
- Establish contact with detaining facility (in collaboration with probation case manager) for the youth in custody.
- Continuous support and consultation for youth not diverted.

### ***Roles and Responsibilities***

#### Consultation /Liaison:

- Recommendations to Judge, Crown and Defense counsel re- conditions for youth.
- Information and support to family members.
- Serve as a resource to the youth justice and mental health systems regarding service delivery gaps.
- Facilitate court ordered psychiatric assessments and collaborate with Crown to arrange earlier return court date.
- Liaise with youth’s community mental health workers to identify issues and strategies to improve services
- Collaborate with other YMHCWs
- Share practices
- Review data collection
- Explore improvements in service.

**YMHC Outcomes**

- Unique opportunity to intervene prior to manifestation of greater negative outcomes
- workers provide tools and services to enable youth to live with mental illness and to reintegrate into the community
- No longitudinal data on the effectiveness of Youth Mental Health Court interventions
- Internal U.S Studies
  - Reduction in recidivism.
  - California :-
  - From 25 % general youth population
  - to 7% for youth in YMHC
- Ottawa Youth Court
  - Clear reduction in recidivism rates for youth in the mental health court
  - faster processing times
  - increased diversion
  - sustained referrals to community based mental health programs for youth and their families

**Future Goals for Ottawa YMHC**

Aspirations	Limitations
Increase in the number of court sittings/month	Availability of Judges; court rooms etc
Increase in available mental health professionals for assessments/court process	Availability of Adolescent Forensic Mental Health professionals Availability of FUNDING Easier access to Community Resources and specialized evaluation/treatment sources Establishing shared-care management of youth
Greater efficiency in processing court cases to completion	Education of Counsel about YMHC process Gaining quicker access to collateral information on youth for CPT

## **ANNEXE 8 : Ministère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes**

### **Présentation de Jasmyne Bois au forum "*Unir nos forces pour mieux répondre à la Criminalité des jeunes ethnoculturels*"**

#### **Aperçu de l'exposé**

- Contexte du Fonds du système de justice pour les jeunes
- Administration du Fonds du système de justice pour les jeunes
- Activités admissibles au financement
- Candidats admissibles au financement

#### **Contexte – Fonds du système de justice pour les jeunes**

Le Fonds du système de justice pour les jeunes est divisé en trois

#### **Composantes**

- Fonds principal
  - Vise les jeunes ayant des démêlés avec la justice et qui ont commis des crimes violents ou encore qui ont des besoins uniques comme les jeunes Autochtones, les jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou les jeunes souffrant de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).
- Composante armes à feu, gangs et drogues
  - Vise les jeunes ayant des démêlés avec la justice et qui sont impliqués ou à risque d'être impliqués dans les gangs
- Composante antidrogue
  - Vise les jeunes ayant des démêlés avec la justice et qui sont toxicomanes (programmes de traitement de la toxicomanie)

#### **Administration – Fonds du système de justice pour les jeunes**

L'équipe du Fonds est composé de trois analystes de programmes (chacun est responsable d'un élément) ainsi que d'un directeur et de personnel administratif.

Réception et évaluation continues de propositions de projets au titre de chaque élément, jumelées avec des processus d'appel de financement ciblés périodiques.

Les priorités relatives à la composantes armes à feu, gangs et drogues et à la composante anti-drogue sont demeurent les mêmes d'années en années.

Les priorités de financement relatives au Fonds principal sont définies chaque année selon les nouveaux enjeux du système de justice et les objectifs des politiques fédérales.

Les récentes priorités comprennent les jeunes qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou avec des déficiences cognitives comme l'ETCAF.

### **Activités admissibles – Fonds du système de justice pour les jeunes**

Tous les projets du Fonds du système de justice pour les jeunes ciblent les jeunes ayant des démêlés avec la justice.

Le financement lié aux « jeunes à risque » ou aux jeunes en général ne fait pas partie de notre mandat.

De plus, de très larges conditions permettent de financer un grand nombre d'activités, par exemple :

- L'organisation de réunions, d'ateliers, de conférences ou d'autres activités ayant pour but d'échanger des connaissances et/ou des conclusions;
- Des programmes de formation et d'éducation pour les jeunes et pour les fournisseurs de services;
- L'élaboration, la mise en œuvre, l'expérimentation ou la mise à l'essai et l'évaluation de pratiques exemplaires ou de nouveaux modèles et projets pilotes;
- La recherche et l'évaluation.

### **Candidats et montants admissibles – Fonds du système de justice pour les jeunes**

#### **Candidats admissibles**

- Organismes sans but lucratif
- Gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que leurs organismes
- Collectivités et organismes autochtones
- Organismes du secteur privé pour les projets de recherche et d'évaluation
- Particuliers pour les projets de recherche et d'évaluation

#### **Période de financement**

- Financement pour une période maximale de trois ans.
- Financement pour un montant maximal de 500,000\$ par année

## Liste des personnes participantes au Forum

N°	Nom	Titre
1	Maryse Birmingham	Directrice du programme ALM à OCISO
2	Toolaram Dignpaul	Services pour nouvel arrivant au YMCA
3	Vilma Luna	Coordonatrice, projet sécurité dans la Basse-Ville
4	Nathalie Falardeau	Coordonatrice des programmes au Patro d'Ottawa
5	Rui Medeiros	Directeur adjoint–Bureau de services à la jeunesse
6	Desiré Kilolwa	Infocentre du nouvel arrivant
7	Mohamud Hassan	Agent de liaison communautaire-Ville d'Ottawa
8	Farhan Hassan	Directeur Général du REPFO
9	Lévit Koloko	Enseignant CEPEO
10	Chantal Iouanga	Consultante
11	Jasmyne Bois	Analyste de programmes du ministère de la justice
12	Johanne Léger	Procureure fédérale-Ministère de la justice
13	Soumeya Daghefali	REPFO
14	Maître NDema-Moussa	Avocat à la cour d'Ottawa Président du conseil d'intégration des francophones
15	David Moffatt	Procureur adjoint de la couronne
16	Marlyse Dumel	Procureure fédérale-Ministère de la justice
17	Hawa Mohamed	Canadian Somali Mothers Association
18	Amina Daghefali	REPFO
19	Gustave Bitsi	Membre du CA-REPFO
20	Muse Ahmed	Membre de la communauté
21	Mokhtar Babur	Elève de 12 <sup>ème</sup> année-E.S.P. Louis-Riel
22	Matthieu Brennan	Consultant
23	Jean-Marie Boulet	CEPEO
24	Verdiane Bukumi	Conseillère-Bureau des services à la jeunesse
25	Mariette Carrier-Frazer	Présidente de l'AFO
26	Dibeth Carton	Président du REPFO
27	Daigle Chelby Marie	Coordonatrice MOST
28	Jean-Marie MonDésir	Animateur de la Voix du Sud
29	Mohamed Djama	Membre de la communauté
30	Camelia Djama	Agente de communication-REPFO
31	Robert P. Doyle	Chef, secrétariat-Service Poursuites Pénales Canada
32	Parnel Dugas	Analyste politique-Patrimoine Canada
33	Amira Elghawaby	Islam Care Center
34	Yacoub Elmi	Membre de la communauté
35	Patrice Essindi	Directeur général-Action Jeunesse
36	Francine N Demers	Coordonatrice – Prévention Crime Ottawa

<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Titre</b>
		(PCO)
37	Aline Gahimbare	Agente de campagne –Voisins-Familles-Amis
38	Hamza Al-Baghdadi	Agent de probation de libération conditionnelle
39	Zayid Al-Baghdadi	Avocat de défense criminelle-Montréal
40	Saredo Hassan Ahmed	Elève de 12 <sup>ème</sup> année –E.S.P. Louis-Riel
41	Khaled Ibrahim	Membre de la communauté
42	Zeinab Ismael	Agente de programmes-REPFO
43	Armand Kayolo	CSC-Overbrook-Forbes
44	Albert Kayumba	Agent de liaison –la Cité Collégiale
45	Benoit Laberge	CEPEO
46	Renée Lalonde	Conseillère en orientation –E.S.P. Louis-Riel
47	Line LeBel-Lylyk	Coordinatrice –Comité Réseau d’Ottawa
48	Jacques P Legendre	Président de Prévention Crime Ottawa (PCO)
49	Evalt Lemours	Anti Délinquance En Poésie (ADEP)
50	Mathieu Longlois	Représentant du Ministère de la Justice
51	Geneviève Longlois	CESOC
52	Mehdi Louzouaz	CSC-Vanier
53	Rebecca Macéna	Elève de 12 <sup>ème</sup> année-E.S.P. Louis-Riel
54	Gail McQuaid-Bohémier	Analyste de programmes-Justice Canada
55	Ghilaine Médor	Coordinatrice MHS-CET-E.S.P. Louis-Riel
56	Sami Mohamed	Membre de la communauté
57	Body Ngoy	Directeur général de Franco-Présence
58	Georges Orfali	Président du CEPEO

NOTE À FARHAN : JE NE CROIS PAS QUE CETTE LISTE SOIT LA LISTE FINALE. IL MANQUE DES PARTICIPANTS DU YMCA ET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, ENTRE AUTRES.